



FONDS SOCIAL EUROPEEN

COMPTE RENDU DU COMITE NATIONAL DE SUIVI DU 26 JUIN 2013

PROGRAMME OPERATIONNEL FSE « COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI » 2007-2013

ORDRE DU JOUR

Introduction par Mme la Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle	2
Intervention de Mme Karine GLOANEC-MAURIN, Association des Régions de France.....	2
Intervention de M. René-Paul SAVARY, Assemblée des Départements de France	3
Actualités 2014-2020 par le représentant de l'unité France pour le FSE à la DG Emploi (Commission européenne).....	3
Accord de partenariat 2014-2020 : actualité et étapes à venir	5
Approbation du compte rendu du CNS du 20 février 2013	6
État d'avancement du Programme opérationnel national 2007-2013 et les propositions de transfert entre axes.....	6
Présentation du rapport annuel d'exécution 2012	8
Présentation de l'étude d'évaluation : « Le FSE et la sécurisation des transitions professionnelles »	10
Actualité de la communication	11

INTRODUCTION PAR MME LA DELEGUEE GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme Emmanuelle WARGON, remercie les intervenants de leur présence. Elle précise que les travaux relatifs à la programmation 2014-2020 ont progressé depuis le dernier CNS, des arbitrages majeurs ayant été rendus par le Premier Ministre en avril. **Mme Emmanuelle WARGON** rappelle que l'organisation de trois séminaires relatifs aux objectifs thématiques 8, 9 et 10 a notamment permis d'enrichir l'accord de partenariat sur les thématiques de l'emploi, de l'inclusion sociale et de la formation. Enfin, elle indique que la circulaire du 10 juin à destination des Préfets de région et des DIRECCTE a précisé la préparation de la prochaine période de programmation FSE 2014-2020.

Mme Emmanuelle WARGON annonce la tenue d'une journée de concertation nationale sur le Fonds social européen 2014-2020 le 27 septembre prochain. À ce stade le programme opérationnel national FSE devrait s'organiser autour de trois grandes thématiques, à savoir l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi et l'appui à la modernisation du service public de l'emploi, le développement de l'emploi, l'anticipation des mutations économiques et la sécurisation des parcours professionnels, et enfin, la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion sociale.

INTERVENTION DE MME KARINE GLOANEC-MAURIN, ASSOCIATION DES REGIONS DE FRANCE

Mme Karine GLOANEC-MAURIN rappelle l'importance du partenariat stratégique entre la Commission, l'État, les régions et les partenaires sociaux durant la phase d'élaboration de la programmation 2014-2020. Les régions travaillent activement à la préparation des programmes régionaux pluri-fonds FEDER-FSE, la phase de concertation étant en cours ou prévue durant l'été. Par ailleurs, elles sont mobilisées en vue de l'élaboration du programme national. En ce sens, elles participeront à la journée de concertation du 27 septembre prochain.

Mme Karine GLOANEC-MAURIN précise qu'en termes de lignes de partage entre le futur programme national et les futurs programmes régionaux, le positionnement des régions va de pair avec leurs compétences, effectives ou à venir, en fonction des lois qui seront votées prochainement. Les crédits FSE des futurs programmes opérationnels régionaux cibleront les compétences clefs que sont la formation professionnelle, l'apprentissage et l'orientation. Concernant la thématique du décrochage scolaire, notamment la prévention, elle précise qu'elle n'a pas vocation à être prise en compte par les programmes opérationnels régionaux. En revanche, les dispositifs de formation des élèves décrocheurs pourront y être intégrés. Certaines régions sont susceptibles de cibler de manière secondaire les thématiques d'accompagnement à la création d'entreprise ou de la promotion d'économie sociale et solidaire en lien avec leur propre stratégie régionale, mais également la politique de la ville. Chaque partenariat régional devra décider et déterminer les modalités relatives aux lignes de partage. Les premiers éléments de ces lignes de partage seront précisés courant juillet.

INTERVENTION DE M. RENE-PAUL SAVARY, ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE

M. René-Paul SAVARY, regrette une diminution de la part des crédits relatifs à la cohésion sociale dans le cadre financier pluriannuel. Il souligne qu'il est important de reconnaître les missions des pouvoirs locaux ainsi que leur rôle dans la gestion du FSE dans le domaine de l'inclusion et de la formation dans le cadre de la décentralisation. Il indique qu'il sera nécessaire de s'adapter aux circonstances, notamment l'augmentation parfois considérable des bénéficiaires du RSA. Il précise que certains départements pourraient être amenés à orienter différemment leur politique.

M. René-Paul SAVARY précise que l'objectif est que tous les départements deviennent organismes intermédiaires. L'État étant l'organisme délégataire des fonds, il est important de clarifier les relations entre les différents acteurs, l'articulation pouvant être orientée selon les difficultés rencontrées. Une réflexion doit également être menée au niveau du territoire, dont le chef de file serait le département en raison de son rôle en matière d'organisation territoriale et de concertation. Il estime nécessaire de territorialiser l'intervention, mais également d'avoir un dialogue de gestion efficace de façon à rationaliser les moyens mis en commun et de traiter chacun selon son savoir-faire. Il précise que les départements ont la volonté d'assurer la concertation à travers les pactes territoriaux. Enfin, à travers le FSE, il juge possible de créer une meilleure relation entre le citoyen, les pouvoirs locaux et l'Europe.

M. Philippe MAITREAU, Association des maires de France (AMF), se dit en accord avec les propos précédents, mais souhaite souligner le rôle des territoires infra-départementaux, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et communes, qui ont été les premiers à s'investir dans le FSE et dont les expériences pérennes méritent d'être préservées. L'action des EPCI et communes se poursuit, consistant à utiliser le FSE afin de concevoir de nouveaux projets en lien avec les thématiques d'actualité.

ACTUALITES 2014-2020 PAR LE REPRESENTANT DE L'UNITE FRANCE POUR LE FSE A LA DG EMPLOI (COMMISSION EUROPEENNE)

Présentation par Egidio CANCIANI, Chef de l'Unité France, DG Emploi, Commission européenne

M. Egidio CANCIANI précise que sa prise de poste est récente et qu'elle coïncide avec une période délicate au niveau européen, la prochaine programmation du FSE.

La création d'un lien entre les pouvoirs locaux et l'Europe est primordiale, la situation de crise actuelle amenant à réfléchir à un modèle d'interaction différent. Le nouveau fonctionnement visant une décentralisation doit être mis en place en veillant à conserver une coordination accrue des systèmes à tous les niveaux.

M. Egidio CANCIANI rappelle que quatre recommandations concernent principalement la France, à savoir le taux d'emploi des travailleurs âgés, la participation des adultes à la formation tout au long de la vie, le service public de l'emploi, le passage de l'école au travail. Il rappelle que le cadre stratégique européen possède des cibles liées au chômage et à la formation qui servent de base pour la programmation future. Il souligne que le travail d'analyse effectué par la Commission (« Position Papers ») révèle que tous les États membres doivent fonder la programmation future sur les recommandations adressées à chacun d'entre eux et les cibles de la Stratégie UE2020.

S'agissant du budget européen, il indique qu'un accord est intervenu le 19 mai 2013, fixant un pourcentage minimum du FSE inférieur à celui réclamé au départ par la Commission européenne. Des négociations doivent se dérouler prochainement afin de tenter d'obtenir une part minimale de 25 % du FSE. D'autres éléments de l'accord pourraient permettre une certaine flexibilité, notamment la possibilité de réutiliser des crédits d'une année sur l'autre ou la clause sur la révision du cadre financier. Il existe donc une base de travail qui doit se traduire dans les documents régissant les fonds structurels. Il indique que certaines avancées ont été réalisées, notamment concernant la question des systèmes de gestion et de contrôle, l'assistance technique. En revanche, d'autres points restent ouverts. Au final, il considère qu'environ 80% des éléments sont déterminés, constituant une base afin de préparer la future programmation et approfondir le dialogue informel.

S'agissant de l'« Initiative pour l'emploi des jeunes » (IEJ), il annonce que la Commission vient de rendre quelques propositions que le Conseil européen doit encore entériner. Un des éléments clefs de cette initiative est son budget total de six milliards, des ressources additionnelles étant bien entendu envisageables. En termes de modalités de mise en œuvre, il précise que les régions dont le taux de chômage des jeunes est supérieur à 25% seront éligibles, la tranche d'âge visée étant les 14-25 ans. Il indique que des débats sont en cours au niveau communautaire, le Parlement souhaitant obtenir des données révisées à la hausse. Pour autant, le budget demeure restreint à l'échelle européenne. La Commission souhaite également engager une réflexion afin de parvenir à une mise en œuvre plus rapide des actions. Dans les régions éligibles, les crédits de l'IEJ visent à soutenir la mise en œuvre de la « Garantie pour la Jeunesse » pour laquelle chaque Etat membre doit préparer un plan national de mise en œuvre. NB la « Garantie pour la Jeunesse » vise à ce que chaque jeune de moins de 25 ans se voit proposer un emploi de qualité, une formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de son emploi ou sa sortie de l'enseignement formel.

M. Egidio CANCIANI fait état de l'ambition de la Commission de parvenir à une adoption des accords de partenariat avant la fin de l'année, et de voir les programmes opérationnels adoptés durant le premier semestre 2014. Il indique qu'il conviendrait d'accélérer le travail d'un point de vue collectif afin de répondre à des besoins réels pour les opérateurs qui reçoivent du FSE.

Mme Emmanuelle WARGON précise que des réflexions sont menées afin de définir les actions éligibles. En l'occurrence, la garantie jeunes fait partie des actions qui pourraient l'être, de même que les dispositifs deuxième chance. La formation des jeunes, l'apprentissage et la

mobilité des apprentis pourraient également faire l'objet d'appuis spécifiques. Elle précise que les partenaires seront ensuite associés à la préparation du programme opérationnel national FSE 2014-2020, l'objectif étant par ailleurs de cibler quelques actions fortes. Elle indique que la France souhaite que les crédits de « l'Initiative pour l'emploi des jeunes » ne soient pas étalés sur la totalité de la programmation 2014-2020, mais qu'ils soient mobilisables autant que possible dès le départ afin d'obtenir un effet de levier supérieur. Concernant la problématique du calendrier, la DATAR, qui pilote la coordination inter-fonds, est invitée à s'exprimer.

ACCORD DE PARTENARIAT 2014-2020 : ACTUALITE ET ETAPES A VENIR

Présentation par Florence CLERMONT-BROUILLET, Conseillère de l'équipe Développement Régional et Politiques Européennes, DATAR

Mme Florence CLERMONT-BROUILLET, confirme que les objectifs relatifs au calendrier fixé sont actuellement tenus.

Concernant l'accord de partenariat, elle indique qu'il détaille la stratégie poursuivie, et comprend notamment un diagnostic, déjà réalisé, l'architecture de la programmation 2014-2020, également bien avancée, les orientations en matière de développement territorial intégré, ainsi qu'une vérification et une synthèse des conditions d'une mise en œuvre efficace de l'Accord. Elle précise que l'Accord de Partenariat doit être transmis dans les 4 mois après adoption du règlement général. L'objectif de transmission de ce document est actuellement fixé au 31 octobre 2013, un décalage étant prévisible dans la mesure où l'adoption des règlements a pris du retard. Cet accord est préparé dans le cadre d'un partenariat national associant 363 partenaires. En termes de calendrier, elle rappelle qu'une consultation écrite des membres du partenariat national s'est déroulée jusqu'à fin janvier 2013. 96 contributions écrites ont été reçues en retour. Dix-sept séminaires de concertation ont également eu lieu de mi-mars à mi-mai, auxquels 600 organismes ont participé. Une concertation grand public a enfin été organisée de début avril à mi-juin par le biais d'un site internet. **Mme Florence CLERMONT-BROUILLET** indique qu'une période d'échanges entre les futures autorités de gestion et les administrations et partenaires en charge de la préparation de l'accord de partenariat est en cours. Concernant les étapes à venir, elle indique qu'un séminaire de restitution, ouvert à l'ensemble du partenariat national, doit se dérouler le 9 juillet. L'objectif est de finaliser l'Accord de partenariat fin octobre 2013, en lien avec les calendriers de la commission. Elle précise enfin le délai d'adoption, les plannings prévisionnels des services de la Commission font mention du mois d'avril 2014.

Mme Florence CLERMONT-BROUILLET, précise qu'un premier document synthétique, intitulé « La stratégie et grands principes de l'Accord de partenariat », reprend les points structurants de la future programmation. Un second document « la V0 de l'Accord de partenariat » comprend les éléments de diagnostic. Ces documents servent de base à des discussions informelles avec la Commission européenne. Parallèlement, l'instance nationale

de préparation de l'accord de partenariat (INPAP) se réunira le 18 juillet sur la base d'une version dite V1 de l'accord qui sera transmise fin juillet aux autorités de gestion postérieurement au séminaire et avis de l'INPAP. Enfin, une autre réunion de l'INPAP devrait se tenir le 10 octobre 2013 pour examiner une deuxième version de l'accord, et finaliser le document dans l'optique d'une transmission fin octobre.

S'agissant de la préparation des programmes européens, **Mme Florence CLERMONT-BROUILLET** précise que la réalisation du diagnostic territorial stratégique effectué en 2012 a constitué une première étape qui s'est poursuivie avec les évaluations ex-ante et stratégique environnementale. La décision prise par le Premier ministre le 19 avril relative à l'architecture des programmes a enfin permis d'avancer dans l'élaboration des programmes. Quelques précisions restent toutefois à apporter concernant les programmes opérationnels interfonds et le FSE Outre-mer. Une note d'orientation diffusée le 4 juin 2013 formalise le calendrier.

En conclusion, malgré les inquiétudes exprimées, État et régions partagent l'objectif de respecter ce calendrier.

La question de la simplification des règles de gestion du FSE faisant débat, **Mme Emmanuelle WARGON** propose de valider le principe d'une réunion de travail sur ce thème d'ici la fin de l'année.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CNS DU 20 FEVRIER 2013

Mme Emmanuelle WARGON s'enquiert d'éventuelles remarques concernant le compte rendu de suivi du 20 février 2013, outre celles déjà effectuées par la Commission européenne. La version actuelle du compte rendu sera adoptée le lendemain à midi en tenant compte de commentaires qui seraient éventuellement apportés d'ici là.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL 2007-2013 ET LES PROPOSITIONS DE TRANSFERT ENTRE AXES

Présentation par Jean-Philippe DUFON, Chef de la Mission Gestion des Programmes FSE, Sous-direction FSE

M. Jean-Philippe DUFON présente l'état d'avancement du programme opérationnel du point de vue de la programmation et des déclarations de dépenses.

Le niveau de programmation est satisfaisant, s'élevant à 4 270 milliards d'euros pour une maquette de 4 495 milliards soit 95 % de la maquette. Ce taux est calculé sur la base de la programmation nette, corrigée des sous-réalisations constatées sur opérations soldées. L'objectif d'un taux de programmation de 100 % sera atteint d'ici la fin de l'année. L'enjeu est

actuellement de piloter la fin de programmation afin d'éviter la surchauffe et de diriger les crédits sur les bons axes. Deux pistes de travail doivent être intensifiées d'ici la fin de l'année, à savoir la systématisation de l'identification des sous-réalisations par axe, ainsi qu'un travail d'optimisation des consommations de crédits.

En termes de déclarations de dépenses, l'objectif avait été atteint fin 2012, permettant d'éviter un dégageant d'office. En 2013, il est de 2 608 M€, le montant des dépenses déclarées à la Commission européenne étant actuellement de 2114 M€ après l'appel de fonds du 29 mars. Le montant restant à déclarer en 2013 est encore de près de 500 M€. Il restera donc un effort significatif à réaliser d'ici la fin de l'année.

S'agissant des mesures de transfert, il indique que des propositions ont été transmises par dix-sept autorités de gestion déléguées pour l'ensemble des axes d'intervention. Après examen, elles ont quasiment toutes été retenues. Un tableau récapitulatif a été mis en ligne la veille sur l'extranet du CNS. Ces mesures étant équilibrées pour chacun des axes du programme, le programme opérationnel n'est donc pas modifié par ces mouvements. Les maquettes mises à jour seront notifiées aux préfets de région dans le courant du mois de juillet.

Mme Emmanuelle WARGON revient sur le thème du plan de mobilisation pour l'emploi, rappelant que l'État, les partenaires sociaux et les régions viennent de s'engager à intensifier une mobilisation concertée, à la fois dans l'objectif de pourvoir les emplois qui le nécessitent et de renforcer la formation des demandeurs d'emploi. Une réunion nationale sera organisée en juillet, ainsi que des réunions régionales sur ce thème. La question de déterminer s'il est concevable de concentrer le montant restant à programmer vers des actions convergentes avec cette mobilisation est soumise à débat.

Mme Karine GLOANEC-MAURIN indique que l'ARF se félicite du taux de programmation atteint. Les régions poursuivent le même objectif d'optimisation des reliquats de crédits. Elles participent également aux remontées de dépenses afin d'éviter le dégageant d'office en fin d'année. Les modalités pouvant être mises en place avec la DGEFP afin de faciliter ce travail collectif restent à déterminer. La mise en place de bourses d'échanges régulières entre les différents volets régionaux est suggérée en vue d'une consommation optimale des crédits de la programmation 2007-2013.

Mme Emmanuelle WARGON constate que cette suggestion appelle des questions techniques auxquelles elle n'est pas en mesure de répondre dans l'immédiat. Il convient actuellement de dégager une orientation commune permettant de dédier une partie des crédits non encore programmés dans une dynamique de mobilisation régionale. Une fois cette orientation adoptée, la DGEFP conduira les travaux techniques afin de la concrétiser. Cet effort de mobilisation du FSE pour l'emploi ne devra pas pour autant se faire au détriment d'autres actions, un point d'équilibre étant à trouver.

Une intervenante confirme que l'étude technique est nécessaire. Il s'agit donc en premier lieu d'effectuer un état des lieux dans chaque région.

Mme Emmanuelle WARGON suggère d'évoquer l'état de la programmation FSE lors de réunions régionales, permettant de débattre d'actions pertinentes au plan territorial en termes de mobilisation pour l'emploi. Sur cette base, une consolidation nationale sera effectuée.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION 2012

Présentation par Claude RACK, responsable de l'évaluation du FSE, Sous-direction FSE

Mme Claude RACK, précise que trois documents ont été mis à la disposition des participants, à savoir le rapport annuel d'exécution, un second présentant les 25 projets illustrant l'action du FSE en France pour l'année écoulée, ainsi qu'une étude sur l'objectif de résultat concernant le taux de survie à trois ans des entreprises accompagnées.

Pour rappel, le rapport annuel d'exécution est en ligne sur le site du CNS depuis le 6 juin, et il doit être approuvé par le partenariat au cours de la séance. Il est l'aboutissement d'un exercice collectif engageant toutes les régions qui ont transmis des rapports particulièrement riches en termes d'analyse de la dépense et des résultats obtenus.

Ce rapport comprend un résumé, en début de document, structuré autour de trois points : la mise en œuvre, les résultats des participants, ainsi que la valorisation et la communication du programme. L'annexe comprend vingt-cinq projets formant une sélection variée, avec une exigence d'un seuil de crédit minimum de 50 000 euros de FSE et de résultats dans les fiches projets. Comme chaque année, les objectifs de résultats du programme sont repris dans un graphique retraçant l'évolution dans le temps. La nouveauté est l'introduction d'un graphique présentant les différents résultats régionaux. Enfin, au-delà du commentaire du résultat de l'objectif global, le point de vue des régions est présenté sous forme de témoignages quant à l'atteinte de ces résultats. Un paragraphe intitulé « à retenir » apparaît également dans chaque section, de même qu'un zoom sur le taux de survie.

S'agissant des éléments concernant le suivi des participants, le système de suivi s'est consolidé, avec un RAE construit à partir des bilans et contrôles de services faits de l'année 2012. Le total est de 5 063 dossiers d'assistance aux personnes ayant un bilan final. Le taux de saisie de dossier complet est en progression avec un taux de 92,3 %. Point positif à souligner, cette saisie est homogène pour quasiment tous les opérateurs. Cet élément prépare de façon majeure aux exigences de la prochaine programmation, qui sera centrée sur l'approche par les résultats. Ce thème fera l'objet d'un séminaire organisé les 16 et 17 octobre, à Nantes.

En termes de profil des participants, la part des femmes dans le programme s'érode avec un taux de 47,5 %. Elle varie également selon les axes, leur participation étant moindre dans l'axe 1. Par ailleurs, le nombre total de participants est en diminution avec 883 052 participants, le nombre de dossiers subissant la même tendance. En cumul, le nombre de

participants depuis le début de la programmation est de 4 millions. Concernant le statut des participants sur le marché de l'emploi, la majorité sont des chômeurs, dont les chômeurs de longue durée. Leur part est inférieure à 20 %, c'est-à-dire deux fois moins que dans le droit commun (40 %). Quasiment un quart des participants sont des actifs occupés. La catégorie des inactifs, également importante, nécessitera une action centralisée compte tenu de l'objectif concernant les NEETs (jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en éducation). S'agissant de la tranche d'âge des participants, les jeunes représentent 31,5 % des participants, les données cumulées totalisant 36 % de jeunes dans le programme. Axe d'orientation stratégique pour l'Europe 2020, la catégorie des seniors (55-64 ans) est en progression sensible, avec une part de 6,2 % des participants, contre 4 % l'année précédente. En matière de niveau d'instruction, le profil des participants est pour les deux tiers plutôt en dessous du niveau Bac.

En termes de devenir des participants, 18,3 % d'entre eux accèdent à l'emploi ou à la création d'activité, dont 8 % à un emploi durable. 7 % accèdent à la formation ou à la validation des acquis de l'expérience. 5,1 % certifient leur formation. 7,5 % abandonnent. 60 % connaissent une sortie positive au sens du FSE, dont 28,6 % une « autre sortie positive » (au sens des sorties dont la nature est difficile à identifier), contre 40 % l'année précédente. Cette amélioration est due à l'effort de requalification des sorties conduit notamment par les Conseils Régionaux, une campagne de sensibilisation ayant été menée dans ce sens. Pour autant, le chiffre reste au dessus de la norme qui est de 15,6 %. En conclusion, la vigilance reste de mise pour la prochaine programmation concernant la fiabilité au travers de la qualité des saisies.

Concernant les objectifs quantifiés, 9 cibles sur 24 sont atteintes, et 3 sont proches de la cible. Un effet de la crise sur ces résultats est à supposer. Le détail du ciblage des actions de formation des salariés et demandeurs d'emploi révèle un net progrès chez les seniors. En revanche, la part des publics de bas niveau de qualification est en régression. Les indicateurs de l'apprentissage sont satisfaisants ; il y a notamment moins de ruptures dans les actions d'apprentissage, et davantage de participants jeunes handicapés.

En termes de création d'entreprise, les résultats quantifiés sont très satisfaisants, le taux de survie à trois ans étant de 70 %, autrement dit 5 points au dessus du taux de droit commun. La part des femmes est au-dessus de la cible depuis quatre ans, bien que les chiffres subissent une érosion. Concernant l'accompagnement des demandeurs d'emploi, adultes ou jeunes, tous les chiffres sont en dégradation. En revanche, la lutte contre le décrochage scolaire obtient d'excellents résultats.

Un problème constaté est la discordance entre les résultats pour l'ensemble des sorties concernés par l'accès à l'emploi et ceux constatés pour les résultats quantifiés. Après examen, il semble que les taux d'accès à l'emploi soient surestimés par un certain nombre d'opérateurs ou de sous-mesures. Il convient donc de rappeler l'importance de la qualité des saisies, certains champs manquant encore de fiabilité. A terme, des pénalités, voire des récompenses sanctionneront la notion d'atteinte des réalisations. Concernant la question des priorités transversales, le taux de saisie en prévisionnel des dossiers est moins bon que le taux de

saisie général, bien que son amélioration soit constante. Cette tendance est particulièrement vérifiée concernant la priorité relative à l'égalité hommes-femmes.

M. Egidio CANCIANI indique que ce rapport est un exemple type de bonnes pratiques à poursuivre dans le futur. Tous les acteurs doivent être félicités, y compris au niveau du territoire, la qualité des données reflétant un travail d'équipe.

PRESENTATION DE L'ETUDE D'EVALUATION : « LE FSE ET LA SECURISATION DES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES »

Présentation par Olivier MERIAUX, consortium Amnyos-Edater

M. Olivier MERIAUX indique qu'il s'agit de déterminer si la Stratégie européenne pour l'emploi et ses outils produisent réellement des effets sur l'orientation des politiques nationales.

S'agissant du cadre général de l'étude, une des difficultés était de faire une étude rétrospective sur un sujet ne faisant pas partie explicitement du programme opérationnel 2007-2013, cette préoccupation apparaissant davantage à partir de 2008. L'étude a trois objectifs qui sont de mieux caractériser les leviers par lesquels les projets soutenus par le FSE contribuent à la sécurisation des transitions professionnelles, de montrer en quoi la mobilisation du FSE peut les préparer et sous quelles conditions, et enfin, d'identifier les conditions d'une mobilisation efficace du FSE afin de concevoir des dispositifs innovants.

En termes de périmètre de l'étude, des mesures et sous-mesures de l'axe 1 sont principalement visées, à la fois sur le volet central et sur le volet régional hors FPSPP. L'étude a débuté par un tri des 400 projets identifiés dans ce périmètre, permettant de sélectionner 19 projets qui ont fait l'objet d'une étude de cas approfondie. En termes de caractérisation des actions, elles ont été classées par typologie avec des actions orientées « systèmes et structures » ou « ciblage de populations à risques de transitions élevées ». Les effets attendus ont été recherchés, le type d'actions menées et les moyens utilisés pour obtenir des résultats étant également étudiés.

Les actions orientées « systèmes et structures » visent souvent à construire localement les conditions institutionnelles qui rendent possibles des « mobilités protégées ». Elles doivent obtenir une coordination des financeurs pour éviter les ruptures de prise en charge, articuler les expertises nécessaires et homogénéiser les pratiques. Ces actions ont également pour caractéristique de construire des ingénieries d'accompagnement ou de formation « sur mesure », d'améliorer l'information en permettant à l'individu d'être acteur de son parcours. Les actions qui paraissent les plus efficaces sont celles qui traitent simultanément deux niveaux, à savoir le renforcement conjoint des compétences des individus et la capacité des entreprises à en faire le meilleur usage et à entretenir ces compétences, mais également l'organisation des mobilités géographiques et professionnelles. En termes de contribution du

FSE, des leviers semblent activés par l'effet de ciblage sur un enjeu spécifique ou une priorité que le FSE souhaite soutenir, par un effet de synchronisation des agendas institutionnels des acteurs et la légitimation apportée par le « label FSE » mais également par l'adoption indispensable d'un certain degré de formalisme dans la conduite du projet.

Pour autant, des points de vigilance apparaissent, une nécessité étant de réfléchir en amont aux conditions de pérennisation des projets, mais également de parvenir à qualifier les résultats obtenus en termes de sécurisation des transitions.

En termes de résultats, au-delà de l'effet-volume, le cofinancement d'actions de formation stimule la demande de formation et assouplit les contraintes économiques liées à ces formations. Le FSE produit donc des effets de ciblage, néanmoins difficiles à objectiver. Il contribue également à investir dans la conception et la mise en œuvre d'une ingénierie de formation et d'accompagnement renforcée. Pour autant, certains porteurs de projet indiquent que l'accumulation des contraintes est un frein au recours au FSE. Enfin, la dimension innovation est à souligner, même si elle est difficile à objectiver.

S'agissant des enseignements à tirer au regard de la prochaine programmation, l'analyse révèle un travail de consolidation du sens même du concept de sécurisation des transitions. Une question centrale est celle de l'articulation des interventions de tous les acteurs mobilisés, ainsi que l'articulation entre le pilotage opérationnel et la gouvernance. Un autre thème est celui de l'animation territorialisée permanente, ainsi que les enjeux de quantification des résultats et du suivi.

Quatre directions de progrès se dégagent de ce travail, dont les approches territoriales novatrices et intégrées, la logique de compensation des difficultés rencontrées par certains types de publics, la conception d'ingénierie de formation et d'accompagnement renforcée, enfin, l'appui à l'innovation et à l'expérimentation.

S'agissant de l'adoption du rapport annuel d'exécution, **Mme Emmanuelle WARGON** prend acte de l'accord des participants.

ACTUALITE DE LA COMMUNICATION

Présentation par Christophe GARNIER, Chargé de la communication FSE, Sous-direction du FSE

M. Christophe GARNIER, revient sur trois actions majeures conduites au titre du FSE ou des fonds structurels.

Une première action durant le mois de mai concerne « le joli mois de l'Europe ». Elle illustre la logique de communication interministérielle et de coopération entre le niveau national et régional. Son originalité était d'organiser des actions de promotion des fonds structurels et plus largement européens (FSE-FEDER-FEADER) sur une période plus longue que d'habitude. Un certain nombre d'outils de promotion étaient mis à disposition avec une charte

graphique commune, une présence sur le web avec une page dédiée sur le site « Europe-en-France », ainsi qu'une collaboration inédite avec le site « Rencontrez l'Europe », recensant les actions de promotion et de communication autour de l'Europe chaque semaine en France. En termes de résultats, le travail de mobilisation et de démarche collective est un point positif, de même que la forte augmentation du suivi sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, la meilleure coordination avec le Ministère des Affaires Étrangères est à souligner.

Le deuxième point concerne l'état d'avancement de la campagne grand public. La stratégie de communication a été rénovée au regard des campagnes précédentes via un dialogue compétitif. La première phase est en cours d'aboutissement, autrement dit la désignation d'une agence de communication au mois de juillet afin d'appuyer le lancement de la campagne média. Une contrainte à considérer est la période de réserve électorale jusqu'aux élections européennes de juin 2014 et le changement de panorama qui s'ensuivra. Le premier semestre 2014 consistera en l'élaboration collective du plan média, une déclinaison d'actions avec de l'achat média débutant ensuite à l'automne 2014. Une journée de travail planifiée le 4 octobre 2013 amorcera ce travail de coopération entre acteurs nationaux et régionaux.

Concernant l'agenda des séminaires FSE, une réunion de concertation se tiendra le 27 septembre 2013. 5 ateliers seront proposés : « Promouvoir l'accès à l'emploi », « Sécuriser les parcours professionnels », « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté », « Adapter la formation professionnelle au contexte régional » et « Simplifier le FSE dans le cadre règlementaire 2014-2020, le point de vue des bénéficiaires ». Par ailleurs, le séminaire annuel relatif à l'évaluation, axé sur la programmation 2014-2020, aura lieu les 16 et 17 octobre 2013 à Nantes avec une thématique d'approche par les résultats. Il mobilisera les correspondants des autres États membres qui viendront faire part de leur expérience.

*En l'absence de questions diverses, **Mme Emmanuelle WARGON** remercie les participants et lève la séance.*